



Licenciement absence injustifiée

Par **le quellec**, le **01/02/2019** à **20:44**

Bonjour, un salarié est informé qu'il va être licencié pour faute grave au motif qu'il a eu une absence injustifiée. or, il avait informé son employeur de son absence (stage de récupération de points l'après-midi) qui avait accepté oralement cette absence. L'employé était présent dans l'entreprise le matin et le soir après son stage. Par la suite, il a récupéré ses heures. Ce licenciement est-il doté d'une cause réelle et sérieuse ? Force est de rajouter que l'employeur argue l'absence d'écrit pouvant justifier cette absence. Qu'en est-il de la bonne foi eu égard à l'accord verbal et à la récupération ultérieure des heures manquées ?

Merci de votre compréhension.

Par **Jean T**, le **02/02/2019** à **16:35**

A vérifier mais je ne pense pas qu'il soit possible de licencier un salarié pour faute grave pour **UNE** absence injustifiée, quel que soit la bonne foi de chacun.